



**CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À LA STRATÉGIE EUROPE 2020**

**Nom:** *UEL*

**Coordonnées:**

**Pays de résidence:** *Luxembourg*

**Langue de votre contribution:** *FR*

**Type d'organisation:**

- État membre*
- Autorité publique*
- Organisation enregistrée*
- Entreprise enregistrée*
- Particulier*
- Organisation/Entreprise non enregistrée*
- Autre (veuillez préciser):*

**Principaux domaines couverts par votre contribution:**

- Affaires économiques et financières*
- Compétitivité*
- Industrie*
- Marché unique*
- Emploi*
- Recherche, développement et innovation*
- Économie numérique*
- Climat, énergie et utilisation efficace des ressources*
- Éducation*
- Pauvreté et exclusion sociale*

Autre (veuillez préciser):

**Numéro d'identification dans le registre (si votre organisation est inscrite au registre de transparence, ou si vous l'êtes):**

82936193787-44

**Votre réponse:**

peut être publiée avec vos informations personnelles

peut être publiée de façon anonyme

ne peut pas être publiée

### **A) Contexte de la consultation publique**

Lancée en [mars 2010](#), la stratégie Europe 2020 de l'Union européenne (UE) promeut une croissance intelligente, durable et inclusive. Elle vise à mettre en place une économie européenne compétitive et fondée sur les connaissances, tout en préservant le modèle d'économie sociale de marché de l'UE et en assurant une utilisation plus efficace des ressources. Elle a été voulue comme un partenariat entre l'UE et ses États membres, dans le but de promouvoir la croissance et l'emploi.

La stratégie Europe 2020 s'articule autour de cinq [grands objectifs](#) dans les domaines de l'emploi, de la recherche-développement, du climat et de l'énergie<sup>1</sup>, de l'éducation, ainsi que de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La stratégie établit également une série de programmes d'action, appelés «[initiatives phare](#)», dans sept domaines considérés comme des grands moteurs de croissance: l'innovation, l'économie numérique, l'emploi, la jeunesse, l'industrie, la réduction de la pauvreté et l'utilisation efficace des ressources. L'Union européenne soutient également les objectifs de cette stratégie par son travail dans des domaines tels que le marché unique, le budget européen et la politique extérieure de l'Union.

La mise en œuvre et le suivi de la stratégie Europe 2020 s'inscrivent dans le cadre du «[semestre européen](#)», le cycle annuel de coordination des politiques économiques et budgétaires au niveau européen. Pendant ce semestre européen, les institutions de l'UE débattent de leurs grandes priorités, les États membres prennent des engagements annuels et la Commission prépare des recommandations spécifiques à chaque pays, qui sont adoptées au plus haut niveau par les chefs d'État et de gouvernement réunis au sein du Conseil européen. Les États membres doivent tenir compte de ces recommandations dans l'élaboration de leurs politiques et de leurs budgets. Dès lors, avec le budget de l'UE, ces recommandations par pays sont des instruments essentiels de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Après quatre ans, la Commission a proposé de dresser un bilan de la stratégie Europe 2020, proposition acceptée lors du Conseil européen des 20 et 21 mars derniers. Le 5 mars 2014, la Commission a adopté une communication intitulée «État des lieux de la stratégie Europe

---

<sup>1</sup> En janvier 2014, la Commission a défini un [cadre](#) pour les politiques en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030. Parmi les principaux objectifs de ce nouveau cadre figurent une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport au niveau de 1990, un objectif contraignant pour l'ensemble de l'UE en ce qui concerne la part des énergies renouvelables, qui est portée à au moins 27 %, et de nouvelles ambitions pour les politiques en matière d'efficacité énergétique.

2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive» (voir la [communication](#) et ses [annexes](#)), qui tire plusieurs enseignements préliminaires des premières années de mise en œuvre de la stratégie. Compte tenu de ces premiers résultats et dans un contexte de reprise progressive de l'économie européenne, il est temps de se pencher sur l'élaboration de la stratégie pour les années à venir.

Les questions posées dans la présente consultation visent à recueillir votre point de vue sur les enseignements à tirer des premières années de mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et sur les éléments à prendre en considération pour son avenir, afin d'établir la stratégie d'après-crise de l'UE en matière de croissance.

## **B) Questions:**

### **1) État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour la période 2010-2014**

#### ***Contenu et mise en œuvre***

- Que signifie pour vous la stratégie Europe 2020? Quels sont les principaux éléments que vous associez à cette stratégie?

La stratégie Europe 2020 est la stratégie qui succède à la stratégie de Lisbonne. L'UEL estime que la stratégie de Lisbonne (comme d'ailleurs la stratégie Europe 2020 – voir ci-dessous) était certes assortie d'objectifs louables et pertinents, mais c'est au niveau de la **mise en œuvre** (décentralisée) que cette stratégie a échoué. Il convient d'éviter dans toute la mesure du possible qu'un tel **échec** se reproduise.

En outre, la stratégie Europe 2020 se situe dans un **contexte différent de celui de la stratégie de Lisbonne**. Le monde est en train de s'orienter davantage vers les marchés émergents notamment vers l'Asie et l'Amérique latine. L'Europe a plus que jamais besoin d'être compétitive pour préserver et améliorer le niveau de vie de ses citoyens et sa présence internationale. En outre, la stratégie Europe 2020 se situe dans un contexte **post-2008**. La croissance n'est toujours pas de retour de façon stable dans l'Union européenne. La stratégie Europe 2020 devra également contribuer à ramener la croissance sans quoi des objectifs liés à l'emploi ou à la lutte contre la pauvreté ne sauraient être atteints.

- Globalement, estimez-vous que la stratégie Europe 2020 a apporté une différence? Veuillez préciser votre réponse.

L'UEL considère qu'une **stratégie** de type Europe 2020 est **nécessaire** pour donner une **direction commune aux Etats membres** à moyen et long terme.

Au niveau national, la stratégie Europe 2020 a permis de **centraliser** dans le document unique qu'est le Programme National de Réforme (le « PNR »), **les engagements** du Gouvernement luxembourgeois envers une croissance intelligente, durable et inclusive. La stratégie Europe 2020 a également mené à un suivi systématique et annuel de ces mesures. La stratégie Europe 2020 a donc contribué à une meilleure articulation et un suivi (intégré) de politiques économiques et publiques, tant pour les autorités luxembourgeoises que pour les partenaires sociaux qui suivent la mise en œuvre des mesures du PNR.

Néanmoins, l'UEL doute que la stratégie Europe 2020 soit toujours prise avec le sérieux nécessaire par les Etats membres qui pourraient avoir **tendance à en faire un exercice de style**.

Ceci pourrait s'expliquer notamment par :

- des obligations croissantes pour les Etats membres de prendre des positions ou de produire des rapports / plans nationaux (les mêmes thèmes étant traités à différents endroits imposant des redites ou de multiples reporting),
- la nécessité de faire face à des défis importants à plus court terme qui éclipsent les objectifs à plus long terme.

Au niveau du Luxembourg, l'UEL estime que certains passages du PNR (voire du PSC) sont souvent **mis à jour mécaniquement** par les autorités compétentes, sans réelle conviction ou ambition pour mettre en œuvre des politiques publiques permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020.

De plus, l'UEL a le sentiment que les discussions relatives à la stratégie Europe 2020, tant en Europe qu'au Luxembourg, s'attardent trop sur les objectifs chiffrés à atteindre. Dès lors, **l'UEL souhaite que les discussions afférentes à la stratégie Europe 2020 portent moins sur la définition de nouveaux objectifs à atteindre que sur les moyens concrets à mettre en œuvre pour atteindre effectivement les objectifs et cibles déjà fixés** (cf. *infra*).

En outre, les objectifs nationaux de la stratégie Europe 2020 ne sont pour la plupart que **politiquement contraignants**, à l'exception des objectifs s'appuyant sur un cadre légal européen à caractère juridiquement contraignant de réduction en matière de gaz à effet de serre (GES) et d'utilisation des énergies renouvelables. L'UEL constate de ce fait que **les mesures destinées à supporter les objectifs nationaux dans le cadre du PNR, ne cadrant pas avec les considérations politiques du Gouvernement, ne sont mises en œuvre que trop lentement**. Le cas de la réforme des pensions, à laquelle il est fait référence tant dans le PNR que dans le PSC du Luxembourg dans le cadre du semestre européen, est très illustratif à cet égard (voir ci-dessous).

Enfin, l'UEL constate que le **cadre de la gouvernance européenne** dans lequel le suivi de la stratégie Europe 2020 s'insère est **complexe et peu lisible**, ce qui réduit sa visibilité.

- Le fait de connaître les mesures prises par d'autres pays de l'UE dans les domaines concernés par Europe 2020 a-t-il eu une influence sur l'approche suivie dans votre pays? Veuillez donner des exemples.

La disponibilité d'informations concernant les autres pays permet aux organisations patronales de soutenir ses affirmations et/ou d'affiner ses recommandations, voire de **s'inspirer des solutions retenues dans d'autres Etats membres**. La situation est toutefois souvent peu comparable entre Etats membres, ce qui peut empêcher la transposition au niveau national de solutions appliquées au-delà des frontières.

Parler d'« influence » sur l'approche suivie par le Gouvernement est, dans ce contexte, sans doute trop optimiste.

L'exemple de la réforme des pensions au Luxembourg est remarquable à ce sujet. Les recommandations européennes en la matière dans le cadre du semestre européen et de la stratégie Europe 2020 vont dans le même sens que celles des autres organisations patronales et experts indépendants par ailleurs. Or, les dispositions en vigueur ayant « réformé » le système des pensions luxembourgeois sont trop peu ambitieuses. Dans leur état actuel, elles ne permettent pas de rendre le système soutenable à long terme, un constat mis en exergue chaque année par les organisations patronales et la Commission européenne, malgré l'engagement du Gouvernement dans son PNR (pp. 10-11, p. 19) et son PSC dans le cadre du semestre européen. Il en est de même pour des sujets importants pour la compétitivité du Luxembourg, tels que la flexibilisation du droit du travail ou la modernisation du système de formation des salaires.

- Les parties concernées ont-elles été suffisamment associées à la stratégie Europe 2020? Êtes-vous associé à la stratégie Europe 2020? Souhaiteriez-vous y être davantage associé? Si oui, de quelle manière?

L'UEL n'a pas été associée directement à la stratégie Europe 2020. Comme mentionné dans le PNR d'avril 2011 (p. 6), les partenaires sociaux ont été « **consultés** » entre la soumission du PNR transitoire en novembre 2010 et sa soumission finale en avril 2011. Les organisations patronales participent d'ailleurs de près aux travaux du CES (Conseil économique et social) du Luxembourg, qui a été **occasionnellement** consulté en amont ou en aval des travaux dans le cadre du semestre européen par le passé.

L'**association plus systématique** de l'UEL à cet exercice serait très intéressante pour les organisations patronales. A noter que le Conseil économique et social est actuellement en train d'évaluer s'il pourrait jouer un rôle plus actif dans les exercices européens comme le semestre européen, le programme de stabilité, le programme national de réforme.

### Outils

- Les objectifs chiffrés actuels pour 2020 sont-ils en adéquation avec les objectifs de la stratégie en matière de promotion de la croissance et de l'emploi? [Objectifs chiffrés: *veiller à ce qu'au moins 75 % de la population entre 20 et 64 ans ait un emploi; investir 3 % du PIB dans la recherche et le développement; réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 %, porter la part des sources d'énergie renouvelables à 20 % et améliorer l'efficacité énergétique de 20 %; faire tomber le taux d'abandon scolaire à moins de 10 % et porter à au moins 40 % la proportion des jeunes titulaires d'un diplôme de troisième cycle; faire en sorte qu'au moins 20 millions de personnes ne soient plus menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale.*]

Oui, les objectifs sont pertinents mais, pour la plupart des domaines couverts (R&D, taux d'emploi, décrochage scolaire, taux de réussite d'un cycle tertiaire, lutte contre la pauvreté), il n'y a pas d'objectif contraignant. Les objectifs politiques de la stratégie Europe 2020, qui font office de *benchmarks*, la « *peer pressure* » qui découle de l'exercice (PNR, PSC, semestre européen, recommandations) et la possibilité de s'inspirer de bonnes pratiques sont des éléments à valeur ajoutée. Ainsi, la stratégie Europe 2020 a le mérite d'exister et de mettre en avant des objectifs politiques dont l'atteinte permet d'œuvrer concrètement en faveur du développement durable et d'un équilibre socio-économique pérenne.

A noter également que **pour atteindre les objectifs chiffrés fixés au niveau européen, les Etats membres disposent d'une marge de manœuvre tantôt assez large** (ex : pour l'emploi), **tantôt plus réduite principalement du fait de politiques contraignantes européennes** (ex : pour les émissions de gaz à effet de serre). **La Commission doit en tenir compte. Lorsque les Etats membres disposent de moins de latitude, il lui revient de veiller à ce que la mise en œuvre de cet objectif puisse coïncider avec la réalisation des autres objectifs.**

- Parmi les objectifs chiffrés actuels, considérez-vous que certains sont plus importants que les autres? Veuillez préciser votre réponse.

De manière générale, la **promotion de l'emploi** est fondamentale pour enrayer les conséquences désastreuses du chômage au niveau privé et au niveau public (risque accru de pauvreté, augmentation des dépenses et baisse des recettes étatiques,...). La création d'emplois est essentielle dans la lutte contre le chômage qui sévit en Europe et doit donc être une priorité dans le cadre des politiques européennes et nationales. Cela

implique notamment de soutenir et de promouvoir l'activité des entreprises qui créent ces emplois.

La mise en œuvre des autres objectifs devrait tenir compte de cet **objectif phare**, au même titre que la promotion de la **croissance** (cf. adoption de l'examen annuel de croissance qui fait de la croissance et de l'emploi deux objectifs prioritaires), alors que chacun des objectifs de la stratégie Europe 2020 peut contribuer à promouvoir la croissance et l'emploi, à plus ou moins long terme.

- Trouvez-vous utile que les objectifs au niveau européen soient déclinés en objectifs nationaux? Si oui, quelle serait à votre avis la meilleure façon de fixer les objectifs nationaux? Jusqu'ici, les objectifs nationaux ont-ils été fixés de façon: adéquate / trop ambitieuse / pas assez ambitieuse?

Il est utile que les objectifs au niveau européen soient déclinés en objectifs nationaux (à plus court terme) afin de définir des **cibles claires**, des **trajectoires aptes à les atteindre** et une **cadence** pour atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, le bilan des objectifs nationaux cumulés permet d'évaluer la pertinence des objectifs chiffrés retenus au niveau européen, une différence trop importante entre ces deux données imposant de réfléchir sur les causes d'un tel écart, pour le cas échéant, rectifier le tir.

Enfin, si les objectifs étatiques se doivent d'être réalistes et de tenir compte des spécificités et difficultés nationales, la Commission européenne doit veiller à ce que les Etats membres ne manquent pas pour autant d'ambition afin de pouvoir atteindre l'objectif européen.

**Comme indiqué *supra*, l'UEL souhaite cependant que les discussions portant sur la stratégie Europe 2020 portent non pas sur la définition de nouveaux objectifs chiffrés à atteindre, mais bien sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre effectivement les cibles déjà fixées.**

La Commission européenne tire le même constat. Dans son Etat des lieux de la stratégie Europe 2020 rédigé en mars 2014 (p. 18), elle rappelle qu'il faut garder à l'esprit que certains objectifs relèvent moins du domaine d'action des autorités publiques et correspondent à des tendances économiques larges. Les objectifs énoncés pour le Luxembourg sont d'ailleurs tous des objectifs d'impact pour lesquels une panoplie de facteurs extérieurs à l'action publique intervient (évolutions économiques au niveau mondial, régulations européennes ou étrangères impactant le Luxembourg, etc.). Ils sont donc difficilement attribuables à une (ou un ensemble de) politique(s) donnée(s).

**L'UEL partage l'avis de la Commission européenne voulant que des « informations plus qualitatives » soient nécessaires dans le suivi de la stratégie Europe 2020.** En ce qui concerne les « indicateurs complémentaires », préconisés par la Commission européenne dans son état des lieux, il conviendra à nouveau de tenir compte du fait que certains sont directement influençables par l'action publique tandis que d'autres ne le sont pas pour se concentrer sur les premiers. Lorsque de tels indicateurs ne sont pas disponibles, il est important de rester concentré sur l'essentiel, au besoin, de laisser de côté les discussions autour des indicateurs d'impact et de compléter plutôt ces débats avec des informations qualitatives sur les moyens à mettre en œuvre.

**Exemple d'objectif concret pouvant être directement influencé par l'action publique**

Concernant l'objectif 4.2 de R&D pour le Luxembourg (pour rappel, *niveau cumulé des investissements publics et privés atteignant 2,3% à 2,6% du PIB à 2020 et 2% d'ici 2015*) :

Le PNR luxembourgeois (avril 2011) mentionne la **simplification administrative** comme une mesure à **mettre en œuvre au sein de l'administration publique en vue de favoriser la productivité et l'innovation**. A ce sujet, on peut lire dans le PNR d'avril 2011 : « Suite à un accord entre le Gouvernement et l'UEL (Union des entreprises luxembourgeoises) en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des affaires et la simplification administrative, les formalités à respecter par les entreprises en vue de **l'obtention de différentes autorisations seront allégées et les délais de traitement des dossiers afférents systématiquement réduits**. (...) Il s'agit en particulier de la réforme de la législation relative aux établissements classés, de la réforme de la législation relative à l'aménagement communal et de la mise en place d'un guichet unique dédié à l'urbanisme. » (p. 25)

Les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif 4.2 de R&D national apparaissent donc bien dans le PNR initial du Luxembourg et les PNR suivants<sup>2</sup>. Mais, pour le lecteur, il est difficile de faire le lien entre les mesures annoncées (alléger l'obtention des autorisations par exemple) et l'objectif 4.2. Les parties prenantes aux objectifs du PNR luxembourgeois gagneraient à mieux comprendre les **enjeux concrets** liés à la simplification administrative en faveur des investissements au Luxembourg si le débat se concentrait sur des **objectifs directement attribuables à l'action politique**.

- Quelle valeur ajoutée les sept programmes d'action ont-ils apportée pour la croissance? Avez-vous des exemples concrets de l'impact de ces programmes? [*«Initiatives phare»: «Stratégie numérique pour l'Europe», «Union de l'innovation», «Jeunesse en mouvement», «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», «Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation», «Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois» et «Une plateforme européenne contre la pauvreté».*]

L'idée de programmes d'action plus ciblés est intéressante pour créer une **dynamique au niveau d'axes de travail jugés particulièrement pertinents dans la réalisation des objectifs visés**. Encore faut-il que les politiques budgétaires européennes et nationales reflètent une volonté affichée de réaliser de manière prioritaire ces initiatives phares. Il convient également d'éviter que les ambitions pour mettre en œuvre ces initiatives entrent en concurrence les unes avec les autres. Enfin, **la multiplication des objectifs dans le cadre des différentes initiatives lancées (Priorités Europe 2020 couplées aux initiatives phare, priorités fixées dans le cadre de l'« Annual Growth Survey 2014 », objectifs du Pacte de croissance et de stabilité,...) compliquent la compréhension des ambitions retenues en définitive pour l'Europe et du processus européen en général.**

Le **bilan des initiatives phare** choisies est **mitigé**. Les bilans des initiatives « Stratégie numérique pour l'Europe », « Union de l'innovation » et d'une « Jeunesse en mouvement » sont plutôt positifs. A l'inverse, ceux des initiatives « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » et « Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation » sont plutôt médiocres, la première n'étant plus adaptée aux réalités (géopolitiques internationales) actuelles tandis que la seconde n'est pas suffisamment concrète. Les initiatives phare « Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois » et « Une plateforme européenne contre la pauvreté » sont intéressantes pour

<sup>2</sup> Par exemple, dans le NPR actualisé à Avril 2014, le Gouvernement (qui a changé entre temps) réitère l'importance de la simplification administrative à ses yeux non plus comme mesure spécifique de soutien à l'objectif 4.2 luxembourgeois de R&D, mais plutôt comme une mesure transversale soutenant presque tous les objectifs du PNR actualisé. Ainsi, peut-on lire en introduction du PNR 2014 : « Le gouvernement accorde une attention particulière à la simplification administrative, tant pour le volet du service aux citoyens que pour le volet de la simplification des procédures pour les entreprises : à cet effet, une mission interministérielle est mise en place et l'utilisation systématique des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la modernisation des outils informatiques, accompagnée d'efforts de formation afférente à tous les niveaux de la fonction publique, seront les fondements de la réforme administrative. »

sensibiliser les Etats membres à progresser dans ces deux domaines, dans le respect du principe de subsidiarité.

## **2) Adapter la stratégie Europe 2020: une stratégie de croissance pour une Europe sortie de la crise**

### **Contenu et mise en œuvre**

- L'UE a-t-elle besoin d'une stratégie à moyen terme, globale et complète, pour favoriser la croissance et l'emploi au cours des prochaines années?

L'Union européenne met en œuvre des politiques pour atteindre les objectifs fixés au niveau européen (marché intérieur, politique extérieure, investissements,...) et il est essentiel que ces politiques fassent l'objet d'une **approche intégrée et cohérente**. Une stratégie globale qui lie la stratégie Europe 2020 aux autres politiques de l'UE est donc nécessaire afin de favoriser la croissance et l'emploi de manière cohérente.

Dans le cadre de cette stratégie globale, il conviendrait, au niveau de l'Union européenne, notamment :

- **d'alléger davantage les charges imposées aux entreprises** en général et aux PME en particulier (et de veiller à l'application du principe « think small first »). En 2012, a eu lieu la consultation « Top 10 » afin d'identifier les 10 législations européennes imposant les plus lourdes contraintes administrative pour les PME (voir [lien](#)). Il s'agit en l'occurrence d'une première initiative importante aux yeux de l'UEL. Les engagements pris par la Commission doivent être poursuivis à l'avenir suite à cette consultation. L'ensemble de la législation existante impactant les entreprises et surtout les PME devra être revue dans le cadre de l'initiative REFIT et des actions y relatives.
- de considérer également, lors de la réalisation de nouveaux textes législatifs européens ou de l'adaptation de textes européens existants, le cas échéant, l'approche suivant le **principe de reconnaissance mutuelle** dans les domaines où cette approche serait jugée complémentaire et « utile et nécessaire ».
- d'améliorer le fonctionnement du **marché intérieur**. L'UEL se réjouit de la consultation en cours sur l'« état du marché intérieur » dont le but est d'identifier les entraves qui subsistent encore au bon fonctionnement du marché sapant ainsi un potentiel économique européen certain.
- de veiller à ce que d'autres domaines de la politique interne n'aillent pas ou plus à l'encontre des objectifs de **politique de développement et d'innovation en faveur des entreprises dans l'UE**.

Quels sont les domaines les plus importants et pertinents à traiter pour assurer une croissance intelligente, durable et inclusive?

Pour avoir une croissance intelligente, durable et inclusive, il est prioritaire de favoriser de prime abord le **développement économique** et d'engendrer une dynamique permettant de créer de la **croissance qualitative**. Les politiques européennes ne doivent pas perdre ce principe de vue et doivent donc privilégier les solutions qui vont stimuler la croissance et la création d'une richesse suffisante pour mettre en œuvre les principes de durabilité et d'inclusion.

Voir également ci-dessus les points :

- simplification administrative en faveur des entreprises, notamment des PME ;
  - amélioration du fonctionnement du marché intérieur.
- Quels nouveaux problèmes devraient être pris en considération à l'avenir?



De manière générale, le **contexte international** et la compétitivité de l'Europe au niveau mondial doivent être pris en considération dans l'élaboration des politiques européennes, particulièrement lorsqu'elles sont contraignantes. La volonté de garder et de promouvoir des standards européens qui correspondent aux attentes des citoyens européens est légitime. La tâche est ardue car elle se joue sur le plan mondial, impliquant des **rapports de force planétaires** aux multiples facettes et il est indispensable de veiller à disposer des atouts (croissance et emploi) qui permettront de promouvoir les standards européens.

La **politique du commerce extérieur**, qui relève de la compétence exclusive de l'Union européenne, est également un levier crucial à exploiter pour relancer la croissance en Europe. Selon l'UEL, il est notamment indispensable que l'Union européenne conclue des accords commerciaux sur le plan international pour instaurer un environnement propice à l'activité des entreprises européennes. L'application des règles de l'OMC doit également être un point clé de la politique européenne du commerce extérieur. Dans ce cadre il est important de faciliter l'accès aux matières premières dans les pays hors-UE. Si l'Europe peut souhaiter défendre les valeurs de libre échange au niveau mondial, elle se doit de tenir compte des méthodes et comportements de ses partenaires et concurrents. Les exemples de réglementations protectionnistes ne manquent pas au niveau international, notamment en Chine. De l'autre côté du Globe, le « Buy American Act » constitue également une réalité qui ne peut être négligée dans les rapports internationaux. Une réflexion quant à l'adoption de réglementations européennes de type « Buy American Act » ou basées sur le principe de réciprocité mérite d'être menée. L'instauration de partenariats privilégiés et de zones de libre échange constitue également une piste à explorer.

Les **changements démographiques** et les **évolutions technologiques majeures** (notamment au niveau des moyens de production) en cours sont de nature à bouleverser l'activité économique et la situation socio-économique actuelle en Europe (et également dans le monde) et il est essentiel d'en tenir compte.

- Comment la stratégie pourrait-elle être le mieux intégrée aux autres politiques de l'UE?

**L'intégration de la stratégie Europe 2020 aux autres politiques de l'UE est une nécessité** (voir également ci-dessus, les développements sur la stratégie globale).

**La multiplication des stratégies traitant souvent des thèmes identiques**, le cas échéant, sous un autre angle, et des nombreux documents, études, consultations qui s'y rapportent **nuît réellement à la définition d'une stratégie claire au niveau européen et à l'implication des Etats membres dans les différents exercices qui se recourent.**

L'idéal serait de coordonner davantage – voire de fusionner – les différentes stratégies en présence. La mise en place du **semestre européen** qui vise à s'assurer que les Etats membres mettent annuellement en ligne leurs politiques budgétaire et économique avec leurs engagements au niveau européen est **un pas dans la bonne direction** pour deux initiatives majeures (Pacte de Stabilité et de Croissance et Stratégie Europe 2020).

Les politiques initiées au niveau européen pourraient, le cas échéant, être soumises à un test d'opportunité, de comptabilité avec cette stratégie européenne intégrée par exemple lors des analyses d'impact.

- Comment pourrait-on associer davantage les parties concernées à une stratégie de croissance d'après-crise pour l'Europe? Quelles mesures pourraient être prises dans votre pays pour mieux faire connaître cette stratégie, l'appuyer davantage et mieux la mettre en œuvre?

L'UEL constate que la stratégie Europe 2020, comme son prédécesseur, la stratégie de Lisbonne, souffre d'un **manque de visibilité**. Parallèlement, on note un mouvement réclamant « **moins d'Europe** », dans le sens de « moins de régulation », voire un renforcement graduel de l'eurosepticisme.

Tout ceci doit pousser l'Europe à démontrer sa capacité à développer une **feuille de route commune et cohérente**, comme expliqué *supra*. La résolution des incohérences entre politiques européennes et le recentrage des efforts des parties prenantes sur les moyens à mettre en œuvre plutôt que sur la mesure des objectifs nationaux permettront une plus grande visibilité et moins d'animosité. Afin de mieux mettre en œuvre cette stratégie, il convient de porter les discussions non pas uniquement sur les objectifs nationaux à atteindre mais également, et surtout sur les moyens concrets et durables à mettre en œuvre.

Par ailleurs, le rôle de la Commission est essentiel dans la promotion des objectifs européens. Dans ce cadre, il importe que les objectifs clés retenus comme prioritaires en début d'année soient davantage promus.

La Commission européenne pourrait en outre se déplacer davantage dans les différents Etats membres, pour mieux saisir le contexte national dans lequel sont intégrées les mesures nationales et pour recueillir davantage d'informations du terrain sur les ambitions et obstacles nationaux à la réalisation des objectifs fixés.

### ***Instruments***

- Quel type d'instrument serait selon vous plus adéquat pour assurer une croissance intelligente, durable et inclusive?

L'idéal serait de coordonner davantage – voire d'intégrer – les différentes stratégies en présence et de « tester » les politiques contraignantes ou non envisagées à la lumière des objectifs et initiatives clés dégagés.

- Quelles mesures devraient être prises au niveau de l'UE pour garantir la réussite de la stratégie? Quelles mesures devraient être prises dans les États membres?

Coordonner les stratégies et prioriser les actions aideraient les Etats membres à répondre de manière plus efficace aux objectifs fixés car plus ciblés et plus cohérents (cf. *supra*).

- Comment la stratégie pourrait-elle encourager les États membres à mettre davantage l'accent sur la croissance dans leurs politiques?

En plaçant la croissance comme objectif prioritaire et en s'assurant que la somme des actions combinées sur le plan national tend à remplir cet objectif (R&D = croissance, emploi = croissance, compétitivité = croissance, etc.) (cf. *supra*).

- Les objectifs chiffrés sont-ils utiles? Veuillez préciser votre réponse.

Cf. *supra* (notamment la rubrique « Outils »).

- Recommanderiez-vous d'ajouter ou de supprimer certains objectifs, voire tous les objectifs chiffrés? Veuillez préciser votre réponse.

Comme mentionné *supra*, **l'UEL partage l'avis de la Commission européenne voulant que des « informations plus qualitatives » soient nécessaires dans le suivi de la stratégie Europe 2020**. En ce qui concerne les « indicateurs complémentaires », préconisés par la Commission européenne dans son état des lieux, il conviendra à

nouveau de tenir compte du fait que certains sont directement influençables par l'action publique tandis que d'autres ne le sont pas pour se concentrer sur les premiers. Lorsque de tels indicateurs ne sont pas disponibles, il est important de rester concentré sur l'essentiel, au besoin, de laisser de côté les discussions autour des indicateurs d'impact et de compléter plutôt ces débats avec des informations qualitatives sur les moyens à mettre en œuvre (cf. également les autres réflexions reprises dans la rubrique « Outils »).

- Quels domaines se prêtent le plus à des actions conjointes de l'UE et des États membres? Quelle en serait la valeur ajoutée?

**3) Souhaitez-vous faire part de toute autre observation ou suggestion relative à la stratégie Europe 2020?**

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire. Veuillez adresser votre contribution, ainsi que tout autre document connexe, à [SG-EUROPE2020-CONSULTATION@ec.europa.eu](mailto:SG-EUROPE2020-CONSULTATION@ec.europa.eu).

UEL, le 29 octobre 2014

---

L'UEL regroupe les organisations suivantes :

Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances · Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg · cfc (Confédération luxembourgeoise du Commerce) · Fédération des Artisans · Fedil - Business Federation Luxembourg · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers